

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 296

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 4, après le mot :

« brut »,

insérer les mots :

« sur une décennie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de souligner que l'arbitrage financier proposé ici n'est en réalité pas effectif immédiatement et d'éviter des annonces en trompe l'oeil.